CAPACITE DE HALLAGE SUR L'ARRIERE DE L'EQUIPEMENT

CSR 65

(x 1000 kg)

XXX Les capacité figurant dans ces cases sont basées sur la résistance structurale

XXX Les capacité figurant dans ces cases sont basées sur la Stabilité et ne dépassent pas 80% de stabilité.

Ce tableau s'applique lorsque l'on travaille sur des bases solides
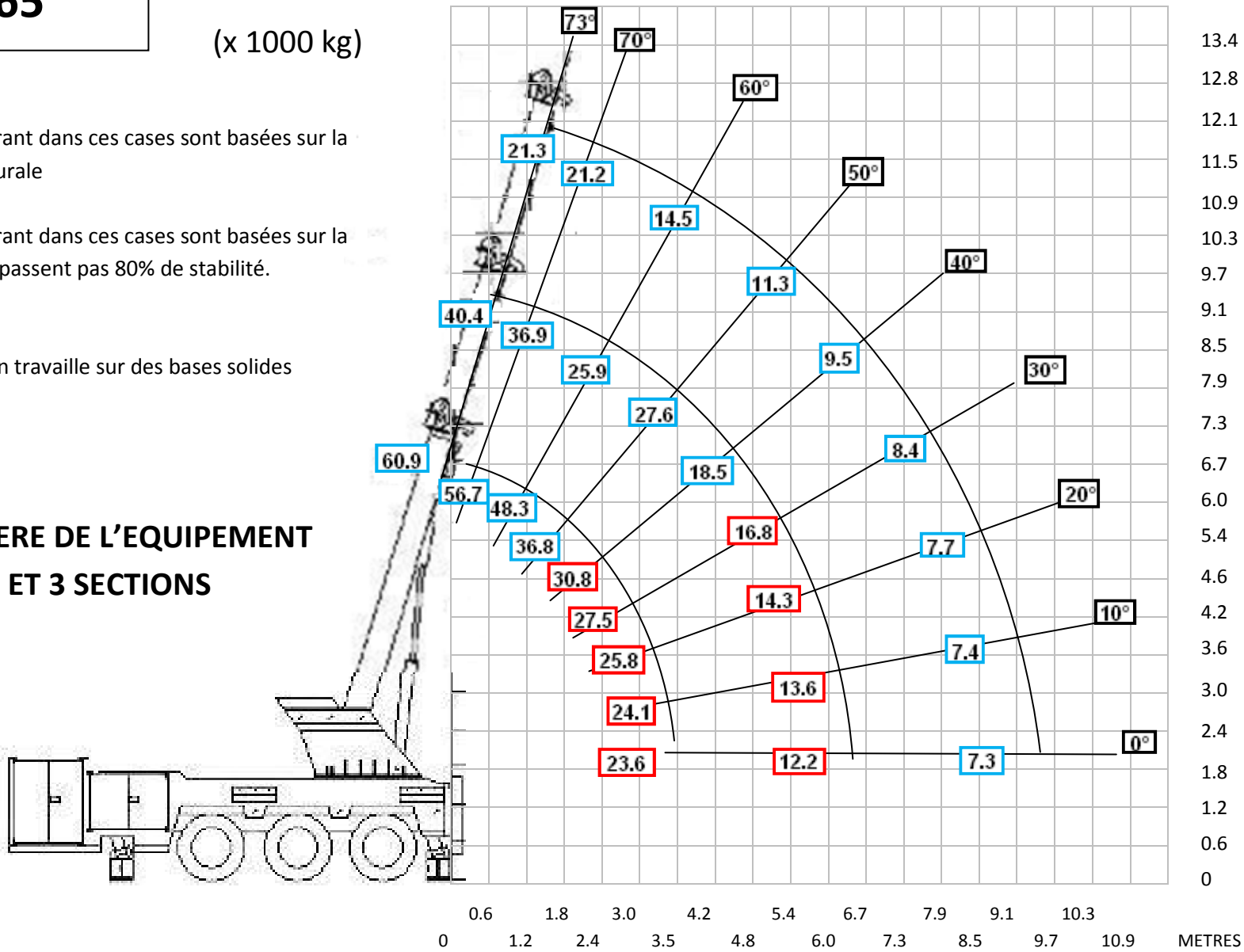
CAPACITE DUR L'ARRIERE DE L'EQUIPEMENT IDENTIQUE AUX 2 ET 3 SECTIONS